

Le Directeur des Archives nationales

- VU le Décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture ;
- VU l'Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU l'Arrêté du 5 mars 2009 modifié, portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le livre intitulé « Face aux épidémies : de la peste noire à nos jours », aux éditions Michel Lafon, identifié au numéro ISBN 978-2-7499-5134-8 est mis en vente aux Archives nationales.

ARTICLE 2

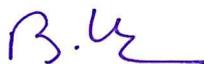
Le prix de vente unitaire du livre est fixé à 29 euros (vingt-neuf euros) toutes taxes comprises (taux de TVA applicable : 5,5%).

ARTICLE 3

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le 19 OCT. 2022

Le directeur des Archives nationales



Bruno RICARD